

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 28 septembre 2022

ARRETE N° 2022-032

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de l'Entreprise SAS BARTOLI & FILS, afin d'effectuer des travaux d'élagage de cyprès pour la résidence « Les Jardins d'Amézia »-12 Vigna-Majo-20110 PROPRIANO.

ARRETE

- Article 1er : En raison des dits travaux entrepris par l'Entreprise SAS BARTOLI & FILS, la circulation sera alternée et réglementée par feux de 07H00 à 16H00 le lundi 3 octobre 2022.
- Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Entreprise SAS BARTOLI & FILS. La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Le 1^{er} Adjoint Délégué



Ange LARI